

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-1432

présenté par

M. Pauget, M. Therry, Mme Bonnivard, M. Hemedinger, Mme Poletti, M. Rémi Delatte, Mme Bouchet Bellecourt, M. Aubert, Mme Genevard, M. Breton, M. Hetzel, Mme Boëlle, Mme Duby-Muller, Mme Porte, M. Bourgeaux, M. Vatin, M. Brun, M. Reda, M. Benassaya, M. Perrut, Mme Anthoine, M. Jean-Claude Bouchet, M. Sermier, Mme Corneloup, Mme Bazin-Malgras, M. Dive, Mme Meunier, M. Cattin, M. Vialay, M. Rolland, Mme Audibert et Mme Levy

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	5 000 000	0
Recherche spatiale	0	5 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli

Le cancer représente ainsi la première cause de décès par maladie chez l'enfant avec 2 500 nouveaux cas de cancers pédiatriques diagnostiqués chaque année.

Ce triste état de fait rend indispensable le développement de thérapies qui soient plus efficaces et adaptées l'âge des enfants et des adolescents.

Aussi le présent amendement vise à accroître le financement public dédié à la recherche contre cette pathologie, véritable fléau.

Le présent amendement de repli flèche, en conséquence, 5 millions d'euros de crédits supplémentaires vers l'action 15 « Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé » au sein du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » et, bien entendu, dans un souci de bon équilibre des finances publiques, de réduire d'autant les crédits de l'action 4 « Maîtrise de l'accès à l'espace » au sein du programme 193 « Recherche spatiale ».